

## L'INSTITUT DES METIERS D'ART D'ILLE ET VILAINE (L'IMAIV)

Sous l'autorité de la Direction Culture du Conseil Général d'Ille et Vilaine

---

OUVERTURE PREVUE JANVIER 2025

PLAINE DE BAUD, RENNES

Dans cet Institut de 3000 m<sup>2</sup>, 20 ateliers de 30 à 200 m<sup>2</sup> seront proposés à la location pour les artisans d'art de toutes nationalités en contrepartie de la mutualisation de fonctions supports. Ces artisans pourront alors consacrer leur temps à leurs créations et productions. Une partie des ateliers, 20%, sera louée à 50% du tarif initial aux jeunes diplômés, en priorité issus des formations des établissements Bretons.

Le public pourra y accéder lors des conférences et portes ouvertes ou se rendre au centre de documentation. Des actions envers les scolaires y seront organisées.

Cet institut se veut être un lieu de partage entre professionnels et, pour le public, un lieu de connaissance scientifique des métiers d'art, pour dépasser la relation vendeur-acheteur.



# Sommaire

INTRODUCTION

1. OU SERA IMPLANTE L'IMAIV ?
2. L'IMAIV EN 2025
3. QUI GERERA L'IMAIV ?
4. LES OBJECTIFS
5. UN LIEU SIMILAIRE ET DIFFERENT
6. QUAND VENIR A L'IMAIV ?
7. LE RETRO PLANNING
8. LE BUDGET
9. L'EVALUATION
10. LES EVOLUTIONS

### *LES METIERS D'ART, LES MAINS DE DEMAIN*

281 métiers d'art répartis en 16 domaines sont répertoriés officiellement en France depuis 2016. Ces métiers, de création, de tradition ou de restauration, nécessitent des années de pratique avant d'atteindre une parfaite maîtrise du geste et de la matière. Les métiers d'art sont souvent imprégnés d'histoire et sont très implantés dans les territoires. Le public est d'ailleurs attiré par ce secteur comme le démontre les 2 millions de visiteurs aux Journées annuelles nationales des portes ouvertes des métiers d'art.

Conscient de l'attrait et de l'impact économique, **le conseil départemental d'Ille et Vilaine travaille sur une politique de métiers d'art depuis 2018** et a fait appel au cabinet Dexteris, expert de ce secteur d'activité et qui a analysé de nombreux pôles de métiers d'art Français. Ce cabinet a démontré que ces regroupements sont essentiellement axés sur le tourisme de métiers d'art et que par ailleurs les concertations préalables n'ont pas eu lieu avec les artisans d'art. Après deux ans de diagnostic en concertation avec les artisans et acteurs locaux, le conseil départemental d'Ille et Vilaine a ainsi en 2020, décidé d'ouvrir un lieu qui serait un lieu de « *partage et de connaissances artisanales* » pour les professionnels mais aussi pour tous les publics. **Ce lieu, nommé l'IMAIV, abritera 20 ateliers qui seront loués par les artisans qui ne seront plus isolés grâce à leur future cohabitation. En contrepartie, ils bénéficieront de la mutualisation des fonctions supports et de services de promotion de leur activité. Une politique tarifaire très attractive sera proposée aux jeunes diplômés.**

Le conseil départemental a aussi constaté que les liens artisans-visiteurs se limitaient souvent à des démonstrations. Afin d'aller au-delà de cette simple relation, le Conseil départemental ouvrira un **centre de documentations ou seront mis à disposition du public de nombreuses ressources. Cette démarche scientifique sera confortée par des journées portes ouvertes et des conférences mensuelles** qui permettront là aussi de découvrir plus profondément un artisan et toutes les facettes de son métier.

C'est dans cette même optique de diffusion de la connaissance **que les scolaires pourront visiter les ateliers à travers des programmes dédiés comme ceux de l'Education Artistique et Culturelle. L'objectif principal est de faire prendre conscience à tous les publics, et en particulier aux plus jeunes, que ces métiers anciens s'inscrivent aussi dans l'ère du numérique.** Grâce à leur savoir-faire de haute-technicité ils pourront collaborer avec des designers, faire connaître leur production à l'international, devenir formateur ou alors rester à une échelle locale.

**L'IMAIV a surtout pour objectif que toutes les possibilités et évolutions de carrière soient dorénavant à portée de tous, pour qu'un métier manuel soit demain synonyme d'épanouissement.**

La dynamique qui sera impulsée par les artisans d'art contribuera à créer une émulation collective. Des conventions de partenariat ont déjà été signées en 2022 avec La région Bretagne et Rennes Métropole qui apporteront un soutien financier

# 1. | OU SERA IMPLANTE L'IMAIV ?

A Rennes, ville de 222 500 habitants est connue pour son offre culturelle avec ses équipements et festivals culturels, dont plusieurs anciens tels que Les transmuseales, Mythos, Travelling ... Rennes est aussi caractérisée par sa très grande proportion d'étudiants qui représente ¼ de la population et ses établissements d'enseignements supérieurs dont ceux liés à l'enseignement artistique et les arts appliqués comme l'ESDAC ou l'Ecole Supérieure d'Art de Bretagne.

Plusieurs établissements proposent des formations en apprentissage d'artisanat à Rennes mais aussi sur le territoire Breton.

Des associations liées à ce secteur sont aussi présents et sont déjà des interlocuteurs privilégiés comme l'association Rennaise Libre Arbitre qui agit en faveur du développement des métiers d'art.

**Dans le quartier de la Plaine de Baud** quartier Est situé à 25 mn à pied du centre-ville. Devenu une friche industrielle dans les années 1980 suite au déclin de son activité, ce quartier est réaménagé depuis 2017. Ce quartier a déjà pris vie par l'intermédiaire de logements neufs mixtes, de commerces et d'évènements artistiques. Des associations y mènent des projets participatifs.



**Dans le Manoir de Baud**, propriété du Conseil départemental d'Ille et Vilaine depuis 2017, ancienne demeure abandonnée d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> sur un domaine de 10 000 m<sup>2</sup>, qui s'inscrit dans ce mouvement d'aménagement de ce récent quartier.



Programme de réhabilitation  
Manoir de Baud de 2023 à 2024

## 2. | L'IMAIV EN 2025

L'IMAIV en 2025, ce sera :

POUR LES PROFESSIONNELS :

**20 ateliers en location**

- . 2 ateliers de 200 m2
- . 4 ateliers de 120 à 150 m2
- . 4 ateliers de 60 à 80 m2
- . 10 ateliers de 30 à 50 m2



**L'accès à des espaces communs inclus dans les forfaits locatifs**

- . 1 cuisine équipée de 40 m2
  - . 1 espace détente de 40 m2
  - . 1 salle de réunion de 30 personnes
  - . 1 salle de conférence de 100 personnes
- Les salles seront équipées en visio
- . 1 salle informatique de 30 m2
  - . 1 déchetterie de 150 m2

POUR LE PUBLIC :

- . **1 accès gratuit au centre de documentation, similaire à celui de l'Institut National des métiers d'art, Paris**
- . **Des conférences mensuelles payantes**
- . **Des portes ouvertes mensuelles gratuites**



. **Des visites scolaires**



## 3. | QUI GERERA L'IMAIV ?

L'IMAIV sera rattaché à la Direction culture du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

**Le personnel dédié :**

- . 1 agent catégorie A, responsable du lieu et des agents, chargé.e de la communication et des partenariats avec l'éducation nationale
- . 1 agent catégorie B chargé.e de la gestion du centre de documentation, des conférences et des portes ouvertes
- . 1 agent catégorie B, chargé.e de l'accueil, du suivi des prestataires bâtiment, de la facturation des ateliers

Ces agents s'appuieront entièrement sur les services compétents du Conseil départemental pour la sécurité du bâtiment et l'entretien du parc et en cas de dysfonctionnements importants

## 4. | LES OBJECTIFS

Cet institut se veut être un lieu d'échanges de savoirs entre les professionnels entre eux et entre les professionnels et le public, une vitrine de ces savoirs faire. Un lieu de « *partage de connaissances artisanales* » en créant une co- habitation d'ateliers

### OBJECTIFS POUR LES PROFESSIONNELS :

**Permettre à l'artisan d'art de se consacrer à son métier grâce à la prise en charge de la gestion courante d'un atelier et de services de promotion et d'économies d'échelle pour des activités de promotion (salons des métiers d'art ..)**

Les artisans d'art pourront louer un des 20 ateliers de 30 m<sup>2</sup> à 200 m<sup>2</sup>, sans aucunes conditions géographiques. Chaque atelier sera loué vide entre 14 € et 18 € / m<sup>2</sup> selon l'emplacement, pour un bail de 2 ans renouvelable sans limite Une connexion réseau est prévue dans chaque atelier. L'artisan d'art conservera son autonomie juridique (artisan, profession libérale...) et pourra être co-associé ou accueillir des collaborateurs dans une limite d'un artisan supplémentaire par 50 m<sup>2</sup>.

En contrepartie de ce forfait, l'artisan d'art bénéficiera de la mutualisation des fonctions supports (fluides, service courrier, évacuation des déchets...) et d'un accès aux espaces communs, espace bureautique et salles de réunion. Des surcoûts sont prévus pour les machines engendrant des consommations électriques conséquentes. Dans le forfait mensuel sera inclus la gestion logistique des participations aux salons professionnels. Les frais seront proratisés par artisan. L'artisan pourra organiser des stages dans des conditions qui seront stipulées dans le bail.

### **Voir des projets de co-crées entre les artisans par leur fréquentation des espaces communs**

La flexibilité a été souhaité dans ce projet. En louant des espaces vides l'artisan est libre dans son aménagement. L'artisan sera libre aussi dans sa participation à cet ensemble. Il pourra y voir un simple intérêt rationnel de gestion d'atelier ou toutefois être à la recherche permanente d'échanges qui pourraient engendrer des co-crées.

### OBJECTIFS POUR LES JEUNES DIPLOMES :

**Bénéficier de locaux à moitié-prix pour deux ans.** Par étage, 20% de ces locaux seront réservés aux jeunes diplômés issus prioritairement des établissements artistiques supérieurs de Bretagne.

### OBJECTIFS POUR LE PUBLIC :

**Ouvrir un centre de documentation pour une découverte de tous les aspects de ces métiers** Pourront alors être consultés 18h par semaine des éléments sur les formations, des parcours d'artisans, la commercialisation, conditions financières et juridiques d'installations d'artisan d'art... Et ce à titre amateur ou en vue d'une reconversion professionnelle.



### **Faire découvrir les métiers d'art au public par une approche scientifique**

Le public aura l'occasion d'approfondir ses connaissances en se rendant aux portes ouvertes gratuites et aux conférences mensuelles payantes qui mettront à l'honneur une matière, un artisan, une école, une collaboration-artisan-designer...



### **Faire découvrir les métiers d'art aux scolaires et susciter des vocations**

Le public scolaire pourra par l'intermédiaire des établissements visiter les ateliers et échanger avec les professionnels à travers des programmes comme « A la découverte des métiers d'art

## 5. | UN LIEU SIMILAIRE ET DIFFERENT

Il existe en France, plusieurs lieux d'ateliers partagés de métiers d'art :

- . MAKEICI, ouvert en 2010 à Montreuil et qui s'est développé depuis dans 6 autres villes de France (Nantes, Tours, Marseille...)
- . La CoFabrik à Lille créée en 2015
- . Le Jardin des Arts et du Design à Sèvres, ouvert en septembre 2022

Ces lieux implantés sur tout le territoire sont la preuve d'un intérêt pour cette nature de co-partage d'ateliers. Point de similitude majeur avec l'IMAIV.

Les différences de l'IMAIV avec ces lieux se notent :

- . dans la nature des ateliers qui sont uniquement privatifs à l'IMAIV et non communs.
- . par l'ouverture du centre de documentation
- . par l'offre de conférences destinées à approfondir les connaissances un métier d'art ou un matériau

## 6. | QUAND VENIR A L'IMAIV ?

POUR LES PROFESSIONNELS :

**L'IMAIV sera ouvert tous les jours pour les professionnels (prestataires, clients...) du lundi au samedi de 8h à 18h.**

**Les artisans auront toutefois accès à leurs ateliers et aux espaces communs 24h/24h** avec un badge suite à une formation obligatoire au risque incendie. Ils pourront recevoir leurs clients en dehors des horaires d'ouverture dans un nombre maximal de 2 personnes / atelier et après signalement et uniquement dans les zones code du travail.

POUR LE PUBLIC :

**Le centre de documentation sera ouvert tous les jours au public du lundi au samedi de 14h à 17h**

**L'IMAIV sera ouvert ponctuellement au public lors**

- . **Des portes ouvertes mensuelles**
- . **Des conférences mensuelles**
- . **Des visites scolaires**



## 7. LE RETRO PLANNING

### Rétroplanning de Janvier 2023 à Avril 2025

Dates principales :

**Janvier 2023 : Début du chantier**

**Septembre 2024 : Livraison du bâtiment**

Octobre à décembre 2024 : Emménagement technique et logistique

**Janvier 2025 : Ouverture des premiers ateliers artisans d'art**

Février 2025 : Ouverture du centre de documentation

Février à mars 2025 : Premières portes ouvertes, conférences et actions scolaires

**Mai 2025 : Fonctionnement de la totalité des services**

2023	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Construction du bâtiment</b>												
Début du chantier												
Chantier												
<b>RH Catégorie A</b>												
Recrutement Catégorie A												
Prise de poste catégorie A												
2024	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Communication</b>												
Création supports communication												
Campagnes de communication												
<b>Commercialisation et Développement des partenariats</b>												
Commercialisation des ateliers												
Développement des partenariats												
<b>RH Catégorie B</b>												
Recrutement 2 postes Catégorie B												
Prise de poste 2 postes catégorie B												
<b>Livraison et emménagement</b>												
Livraison du bâtiment												
Installation des prestataires techniques												
Installation des prestataires logistiques												
Livraison et installation du mobilier												
<b>Installation des artisans</b>												
Livraison équipements des artisans												
Installation des artisans												
2025	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Ouverture de l'IMAIV en 2 étapes : Janvier et Mai 2025</b>												
Ouverture premiers Ateliers d'artisans												
Ouverture centre de documentation												
Premières portes ouvertes et conférences												
Premières actions scolaires												

A partir de mai 2025 :  
Fonctionnement de la totalité des services  
de l'IMAIV



## 8. LE BUDGET

PREVISIONNEL ANNEE 2025					
Dépenses			Recettes		
<b>Achats</b>	Bureautique	1 440	<b>Subventions Région (5)</b>	Fonctionnement	10 000
	Petit matériel	1 730		Projet	2 800
<b>Communication (1)</b>	Publicité	4 900	<b>Subvention Rennes (6)</b>	Fonctionnement	11 000
<b>Centre documentation</b>	Ouvrages et abonnements	1 900	<b>Locations (7)</b>	Forfaits ateliers	227 300
<b>Evènementiel</b>	Salons et congrès (2)	9 340	<b>Billeterie (8)</b>	Entrées conférences	5 760
	Frais de réception	1 040			
<b>Bâtiment</b>	Prestations technique (3)	57 400			
	Prestations logistique	45 600			
	Assurance	2 160			
	Impôts	2 400			
<b>Personnel</b>	1 poste catégorie A	49 500			
	2 postes catégorie B	75 000			
<b>Amortissements (4)</b>	Mobilier	2 088			
	Matériel informatique	1 512			
	Matériel audiovisuel	850			
<b>Total Dépenses - € TTC</b>		<b>256 860</b>	<b>Total Recettes - € TTC</b>		<b>256 860</b>

### Détails :

- |   |  |
|---|--|
| <p>(1) Inserts publicitaires dans les revues spécialisées et publicité médias locaux</p> <p>(2) Représentations extérieures (rassemblements professionnels, salons) et rémunérations des intervenants pour les conférences mensuelles.</p> <p>(3) Totalité des charges annuelles techniques excepté la sécurité et les espaces verts gérés par le conseil départemental</p> <p>(4) Dotation aux amortissements pour l'achat du mobilier (21 288 € ttc), du matériel informatique (4560 € ttc) et audiovisuel (1080 € ttc) investit pour l'ouverture</p> | <p>(5) Fonctionnement : convention tri-annuelle signée en 2023 entre la Région Bretagne et le Conseil Départemental<br/>Projets : Aides Mobilité déplacements collectifs des professionnels des métiers d'art et Aides manifestations dédiées aux métiers d'art</p> <p>(6) Convention tri-annuelle signée en 2023 entre la Région Bretagne et Rennes Métropoles</p> <p>(7) Taux de locations d'ateliers estimée à 73% avec des forfaits mensuels de 7€ à 18€ / m2</p> <p>(8) Entrées conférences mensuelles : 6 €/ticket</p> |
|---|--|

## 9. | L'ÉVALUATION

L'IMAIV sera évalué au premier trimestre 2026 à travers un rapport d'activité établi par le responsable et portant sur le fonctionnement de l'année 2025.

Le rapport sera présenté par le directeur.ice culture au premier trimestre 2026 auprès des élus du Conseil départemental lors des dialogues budgétaires avec le directeur.ice des finances pour l'orientation budgétaire 2027.

Cet exercice sera renouvelé tous les ans.

Le rapport sera également présenté au Conseil Régional de Bretagne et de Rennes Métropoles dans le cadre du renouvellement des conventions tri-annuelles.

Quatre indicateurs principaux seront étudiés :

1. Le taux d'occupation des ateliers professionnels ou jeunes diplômés, mesurable par les recettes
2. Le retour des élèves sur les visites, mesurable qualitativement par un questionnaire transmis aux enseignants
3. Le nombre d'entrées pour les conférences, mesurable par les recettes
4. Le nombre de visites à l'espace ressource, mesurable par l'enregistrement sur fichier informatique du nombre des visites tout public, scolaires, enseignants ou artisans

## 10. | LES ÉVOLUTIONS

Selon le bilan 2025, l'IMAIV pourra rédiger en 2026 son projet d'établissement 2027-2030. L'activité des deux premières années déterminera en effet les orientations à venir, c'est-à-dire soit un maintien à l'identique pour consolider la structure, soit un développement de services supplémentaires comme des formations professionnelles. Des partenariats avec les établissements d'enseignements artistiques supérieurs comme par exemple avec l'École Supérieure d'Art de Bretagne pourraient aussi être envisagés.

